

# Médiateur du patrimoine vivant

## CHARTRE DES COMPÉTENCES

Cette étude a tenu compte du fait que les responsabilités et les tâches d'un médiateur du patrimoine vivant **peuvent varier** selon le contexte et l'environnement de travail. Il en résulte que toute personne occupant cette fonction **n'a pas nécessairement** à accomplir l'ensemble des tâches et à démontrer l'ensemble des compétences générales énumérées dans ce document.

OCTOBRE 2009



En collaboration avec le Conseil  
québécois du patrimoine vivant

Cette étude a été réalisée grâce à une  
aide financière de la Commission des  
partenaires du marché du travail

**Commission  
des partenaires  
du marché du travail**  
Québec 

# AVANT-PROPOS

Ce document présente l'inventaire des compétences pouvant être requises de celles et ceux qui occupent la fonction de médiateur du patrimoine vivant. Ce travail a été proposé et coordonné par le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) en collaboration avec le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), grâce au soutien financier de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). La situation professionnelle des porteurs du patrimoine vivant a fait l'objet d'un premier questionnement suite au dépôt en avril 2007 d'une étude des besoins de formation intitulée *Patrimoine culturel : Portrait transsectoriel*<sup>1</sup>. Onze experts ont d'abord été consultés en entrevues individuelles en juin et juillet 2008, puis sept experts ont été consultés en rencontre de groupe en août 2008; finalement, l'atelier de validation les 23 et 24 mars 2009 a réuni dix experts.

## Entrevues individuelles

Robert Bouthillier  
Gilles Garand  
Pierre Chartrand  
Jean Simard  
Éric Favreau  
Jean-Claude Ménard  
Étienne Guay  
Christine Bertrand  
Lisan Hubert  
Pétronella Van Dijk  
Lise Sirianni

## Entrevue de groupe

Lise Sirianni  
Jocelyn Parent  
Guy Hamel  
Paul Martineau  
Carla Oliveira  
Natalia Chatilova  
Guy Landry

<sup>1</sup> *Patrimoine culturel : Portrait transsectoriel. Etude de besoins de formation*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et ministère de la Culture et des Communications (MCC), 2007.

\_Analyse et recherche : Line Coté, RH

\_Conception graphique et mise en page : Pierre Beaudoin

© Conseil québécois des ressources humaines en culture

Le document résultant de ces consultations a ensuite fait l'objet d'un atelier de validation auquel ont participé :

Nicolas Boulerice - musicien professionnel - Compagnie Le Vent du Nord, Calixa-Lavallée  
Robert Bouthillier - directeur général - Conseil québécois du patrimoine vivant, Québec  
Pierre Chartrand - directeur - Centre de documentation Mnémo, Drummondville  
Éric Favreau - musicien professionnel et enseignant - Cégep de Joliette  
Gilles Garand - musicien et animateur culturel - Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, Montréal  
Lisan Hubert - directrice - Centre régional d'animation du patrimoine oral de Lanaudière, Saint-Jean-de-Matha  
Claudette L'Heureux - conteuse et formatrice - pigiste  
Normand Legault - danseur, musicien et formateur en danse - pigiste  
Gilles Pitre - directeur général et artistique - Festival Mémoire et Racines, Joliette  
Lise Sirianni - directrice générale - Festival Gigue en Fête, Sainte-Marie-de-Beauce

## DÉFINITIONS DU PATRIMOINE VIVANT

► Les éléments de la culture qu'on appelle folklore, tradition orale ou patrimoine culturel immatériel. En font notamment partie des arts d'expression comme la danse, la chanson, la musique ou le conte traditionnels.

► « On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. » (UNESCO, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003).

## LA FONCTION ET SON TITRE

Les « **médiateurs du patrimoine vivant** », quelle que soit leur discipline spécifique, constituent une famille professionnelle à part entière et jouent un rôle clé dans la transmission, la sauvegarde, la diffusion et la mise en valeur du patrimoine vivant québécois. Cette fonction de médiateur inclut le rôle professionnel d'interprètes de la scène - que ce soit en musique, en chant, en danse ou en conte - mais elle comprend davantage que le spectacle. Dans un contexte de paupérisation de la transmission au niveau familial, la fonction de perpétuation du patrimoine vivant passe aussi par des moyens comme l'enseignement, la démonstration, la documentation et la réflexion critique. Les porteurs de traditions qui mettent en pratique leurs compétences pédagogiques seront désignés comme des « médiateurs du patrimoine vivant ». L'enjeu de la professionnalisation concerne cette capacité de perpétuer la transmission du savoir et du savoir-faire afin de préserver et de garder bien vivant le patrimoine culturel immatériel québécois et, notamment, de former une relève.

*Note : la fonction de médiateur du patrimoine vivant ne comprend pour l'instant que les actions concernant les arts d'expression traditionnels. Il y a lieu d'examiner si les divers intervenants culturels qui œuvrent dans le domaine des savoir-faire et pratiques artisanales se reconnaissent dans la définition de ladite fonction afin de les y inclure le cas échéant.*

## TERMINOLOGIE

### \_Compétence

Telle qu'utilisée dans le cadre de cette analyse, la notion de compétence signifie la démonstration par un individu qu'il possède la capacité - c'est-à-dire les connaissances, les habiletés et les attitudes - d'accomplir un acte professionnel ou une tâche conformément à une norme et/ou à toute exigence prédéterminée.

### \_Types de compétence

On distingue deux types de compétences : les compétences **professionnelles** et les compétences **générales**. Les compétences **professionnelles** représentent les diverses **tâches** que le praticien d'un métier ou d'une profession ou que le titulaire d'un poste doit être capable d'accomplir et ce, en conformité avec les exigences de son métier, de sa profession ou de sa fonction. Les compétences **générales** sont les **habiletés** et les **qualités** (traits, attitudes, qualités morales) que le praticien ou le titulaire en question doit posséder et démontrer pour s'acquitter de ses responsabilités et de ses tâches. Chacune des compétences professionnelles identifiées dans le présent document doit être exercée en conformité avec les lois, les règlements et les normes qui s'appliquent.

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le cas échéant, le médiateur du patrimoine vivant doit être capable de ...

Un médiateur du patrimoine vivant, c'est quelqu'un qui :

- ▶Interprète, enseigne et fait de la recherche (collecteur)
- ▶Organise, transmet et diffuse des éléments de la tradition orale par rencontre (passage)
- ▶Transpose un contexte X dans un contexte Y
- ▶Vulgarise la tradition
- ▶Anime des ateliers (aspect pédagogique)
- ▶Diffuse des contenus
- ▶Fait de l'éducation populaire
- ▶Compose un contenu : le produit ou le réalise, l'analyse et rend des comptes (organisateur)
- ▶Est imprégné du domaine auquel il appartient
- ▶Est reconnu par les pairs dans la communauté du patrimoine vivant
- ▶Valorise son héritage, la culture dont il est porteur
- ▶Valorise le savoir de quelqu'un d'autre
- ▶Est conscient de l'histoire, du contexte, des connaissances fondamentales, des aspects du patrimoine vivant
- ▶S'est approprié une tradition
- ▶Est capable de recréer un environnement propice à l'expression de son domaine (milieux de diffusion, sonore, visuel, tactile, moment, espace, etc.)
- ▶Agit en public
- ▶Connaît, identifie des sources
- ▶Connaît le volet légal relatif au patrimoine vivant
- ▶Actualise son répertoire, ses connaissances
- ▶Est en quête d'un contenu à transmettre
- ▶Dynamise un milieu
- ▶Est un catalyseur
- ▶Est un passeur/communicateur/réalisateur

### A. DÉFINIR LE CONCEPT DE PATRIMOINE VIVANT

1. Définir les champs du patrimoine vivant
2. Préciser les différentes formes d'expression du patrimoine vivant
3. Identifier les éléments qui composent l'identité de la culture québécoise
4. Reconnaître les différents contextes du patrimoine vivant (circonstances et lieux)
5. Reconnaître les milieux/communautés culturelles dans lesquels le patrimoine vivant se manifeste
6. Identifier les aspects méthodologiques, pragmatiques, géographiques, historiques, etc. du patrimoine vivant
7. Développer sa connaissance de l'ensemble de la culture orale

### B. INVENTORIER LES CONNAISSANCES/ RÉPERTOIRES LIÉS AU PATRIMOINE VIVANT

1. Identifier un sujet de recherche patrimonial
2. Localiser les ressources, sources, compétences et savoir y faire appel
3. Rechercher et documenter un sujet patrimonial
4. Collecter les « savoirs » sur l'objet du patrimoine vivant
5. Organiser les données de la collecte (catalogue, index, etc.)
6. Produire des rapports (collecte ou autres)
7. Sauvegarder les documents sur le patrimoine vivant (enregistrements, photos, etc.)
8. Évaluer les sources de documentation du patrimoine vivant

### C. VALORISER UN/DÉS RÉPERTOIRE(S) OU TECHNIQUE(S)

1. Acquérir un/ des répertoire(s) ou technique(s)
2. S'approprier/ adapter le répertoire et/ ou la technique
3. Interpréter les répertoires et techniques
4. Présenter et/ ou rendre accessible le patrimoine vivant au public (sur scène, exposition, démonstration, conférence)
5. Reconnaître et valoriser les sources/ porteurs
6. Développer des techniques et des connaissances connexes à sa pratique disciplinaire principale

### D. TRANSMETTRE LES « SAVOIRS » SUR LE PATRIMOINE VIVANT

1. Identifier les publics et les lieux d'expression du patrimoine vivant
2. Animer les publics, clientèles, auditoires
3. Créer des passerelles entre les porteurs et les publics
4. Inventer de nouveaux espaces ou contextes ou événements d'expression du patrimoine vivant
5. Développer des publics pour le patrimoine vivant
6. Sensibiliser, intégrer et outiller la relève

### E. ENSEIGNER UNE/DÉS DISCIPLINE(S) DU PATRIMOINE VIVANT

1. Structurer/ articuler et présenter son contenu
2. Concevoir des stratégies d'enseignement propres au processus de transmission du patrimoine vivant
3. Acquérir ou concevoir des outils pédagogiques
4. Produire un plan de cours
5. Adapter son enseignement aux différentes formes d'intervention pédagogique (régulier, ponctuel, atelier, individuel, collectif, stages et autres)
6. Développer des outils d'évaluation

## F. DIFFUSER LE PATRIMOINE VIVANT

1. Inventorier les lieux/les réseaux de diffusion du patrimoine vivant
2. Organiser des activités/événements du patrimoine vivant
3. Gérer un lieu/espace de diffusion du patrimoine vivant
4. Élaborer une programmation culturelle en patrimoine vivant
5. Publier/éditer des outils de diffusion (disques, publications, web, média) sur différents supports
6. Promouvoir et mettre en marché les activités/productions du patrimoine vivant (par nouveaux médias et autres)
7. Mesurer/évaluer l'efficacité et la satisfaction des publics

## G. CRÉER DE LA SYNERGIE (CATALYSEUR/PASSEUR)

1. Participer au réseau des acteurs/intervenants du patrimoine vivant
2. Contribuer au développement du réseau du patrimoine vivant
3. Bâtir des partenariats avec d'autres acteurs de l'action culturelle/patrimoniale
4. Établir des liens avec les différentes instances institutionnelles publiques et privées
5. Sensibiliser le public et créer de l'intérêt pour le patrimoine vivant
6. Susciter l'adhésion et l'implication pour le patrimoine vivant
7. Gérer des ressources humaines (salariés, bénévoles, C.A., etc.)

## H. GÉRER SA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

1. Développer des outils de gestion de sa carrière professionnelle
2. Rechercher du soutien financier pour soutenir son activité professionnelle
3. Développer des outils de mise en marché/promotion de sa carrière (national ou international)
4. Respecter/appliquer le cadre légal de l'action culturelle et du patrimoine vivant
5. Appliquer les lois relatives aux droits d'auteurs et être attentifs aux questions éthiques

## I. DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES

1. Être à l'affût des développements du patrimoine vivant
2. Actualiser ses connaissances
3. Se tenir à jour face aux nouvelles technologies
4. Se perfectionner (formation continue)
5. Contribuer à la réflexion sur le patrimoine vivant
6. Consolider l'intégration multidisciplinaire des connaissances

## J. DÉMONTRER DES APTITUDES POUR LA COMMUNICATION

1. S'exprimer avec clarté
2. Défendre ses idées
3. Parler en public
4. Pratiquer l'écoute
5. Vulgariser des savoirs
6. Démontrer de l'empathie
7. Adapter son langage en fonction de son auditoire
8. Négocier
9. Savoir rédiger

## COMPÉTENCES GÉNÉRALES

Et pour accomplir, le cas échéant, les tâches précédemment identifiées, le médiateur du patrimoine vivant doit ...

1. Motiver, encourager la relève
2. Faire preuve de persévérance
3. Démontrer de la créativité
4. Avoir de l'enthousiasme et de la passion pour le patrimoine vivant
5. Respecter ses sources et les porteurs
6. Déléguer des responsabilités
7. Savoir organiser
8. Faire preuve d'intégrité et de transparence
9. Porter le message et la mémoire
10. S'adapter et faire preuve de souplesse
11. Établir des relations de confiance
12. Faire preuve d'un sens de l'observation
13. Démontrer un sens de l'éthique
14. Démontrer un esprit de synthèse et d'analyse
15. Faire preuve de rigueur
16. Manifester de la curiosité et de l'ouverture
17. Avoir une vision